



RÈGLEMENTS DU DÉFI – VOLET À LA MAISON

- Chaque équipe adulte devra amasser un minimum de 1 300 \$, soit 325 \$ par participant. De plus, chacun des participants devra payer des frais d'inscription de 30 \$ afin de confirmer leur participation à l'événement.
- Pour les équipes de participants âgés de moins de 18 ans, elles devront amasser 700 \$ (soit 175 \$/participant, incluant 30 \$ de frais d'inscription/participant).
- Si le nombre de participants d'une équipe est inférieur à quatre, l'équipe devra tout de même amasser le montant minimal de 1 300 \$ pour participer.
- Il n'y a aucune restriction d'âge pour participer au défi.
- Pour déterminer l'équipe gagnante de la collecte de fonds, les dons en ligne seront comptabilisés jusqu'à **15 h**, le samedi **11 février 2023** et une saisie d'écran sera utilisée à titre de preuve.
- L'événement *Les beaux 4h Fondation Martin-Matte* aura lieu même en cas de pluie ou de tempête, c'est à vous de choisir le moment qui vous convient **entre le 11 janvier et le 11 février 2023**.